TOURCOING

Auconservatoire national de musique. — Nous apprenons que M. Paul Mager, boursier de la ville au Conservatoire National de musique, vient d'être admis à prendre part au concours qui aura lieu dans un mois.

La Société de secours aux blessés militaires. — M. Léon Monnier, président du comité de Tourcoing, nous communique le compte rendu suivant de la réunion générale de la société.

« La Société de Secours aux Blessés militaires des armées de terre et de mer (Croix Rouge française) a tenu, le vendredi 17 juin, l'assemblée générale annuelle de ses membres fondateurs.

» Les ministres de la guerre et de la marine s'étaient fait représenter à cette réunion.

» M. le Maréchal de Mac-Mahon, président de la Société, a rendu compte des opérations du dernier exercice.

» L'analyse du rapport fait ressortir les faits suivants :

» La Société a distribué : en France, aux blessés des anciennes guerres et aux rapatriés des dernières expéditions ; hors de France, aux hôpitaux du Tonkin, de la Cochinchine, du Cambodge, du Dahomey, 85,000 francs, d'allocations, ou de dons en nature.

» En vue du temps de guerre, les formations que la Société organise comprennent :

« 22 hôpitaux auxiliaires de campagne: 740 hôpitaux permanents, pour 60,000 hommes, dont 30,000 hospitalisables dès maintenant, dans les quinze jours d'une mobilisation:

» 68 infirmeries de gare, service à l'occasion duquel, elle a fait, en décembre dernier, un important essai de mobilisation, à la gare de Saint-Germain grande-ceinture.

» Les dépenses votées, dans le cours de l'exercice, pour le matériel d'ambulance, s'élèvent à 230,000 francs.

» La Société a développé ses cours de dames infirmières, et ses écoles de brancardiers.

» Elle compte 395 comités d'hommes et comités de dames, qui groupent autour d'eux 50,000 membres.

» Son capital est de 5 800,000 francs; son matériel dépasse un million. Les cotisations annuelles s'élèvent à 325,000 fr.

» Les dons et legs représentent pour l'année une somme de 70,000 fr.

» Le rapport financier a été présenté par M. Paul Biollay, conseiller-maître à la cour des comptes.

» L'assemblée a réélu comme membres du Conseil :

» M. le maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta.

» M. le docteur Baizeau, M. le général A. Boissonnet, M. le docteur Félix Guyon, M. Duvergier de Hauranne, M. le docteur Pozzy, M. le baron A. de Rothschild, M. Hippolite Salle, M. Edmond Tarbé des Sablons, M. Vernes d'Arfandes, M. le marquis R. de Villeneuve-Bargemon.

» L'assemblée a élu comme nouveaux membres :

» M. Maurice de Bussierre, M. de Fréville de Lorme, conseiller référendaire, M. le général Gresset, M. le comte Louis de Madre, M. le marquis de Pange, M. Maurice Sabatier, avocat au Conseil d'État et à la cour de cassation. »

Une mort subite. — Un homme de 63 ans, Pierre Liagre, tisserand, demeurant à Mouscron, rue de la Marlière, à quelques mètres seulement de la frontière, était parti dans la matinée de jeudi avec un de ses voisins, François Vandestiénon, pour reporter sa pièce chez M. Courouble-Carette, à Roubaix. Ils avaient pris le train pour revenir à Tourcoing, et retournaient chez eux, à pied, vers midi.

Arrivés en face de l'église de la Croix-Rouge, Pierre Liagre s'affaissa tout à coup sur le pavé; on le transporta aussitôt chez M. Louis Lepoutre, cabaretier, rue de la Croix-Rouge, n° 272; mais tous les soins furent inutiles; le pauvre homme avait rendu le dernier soupir. Il était depuis environ 10 ans soigné pour une maladie de cœur. Originaire de Mouscron, il était père de 8 enfants. Les démarches ont été faites aussitôt, à l'effet d'obtenir l'autorisation préfectoral pour transporter, le soir, le corps à son domicile.

Un accident de voiture. — M. Charles Legrand, marchand de beurre à Lille, revenait jeudi vers midi du marché d'Halluin aux Orions; il s'aperçut que son cheval boitait. Il descendit pour visiter le pied et, après avoir retiré un gravier du sabot, il remit la voiture en marche, avant de monter. Malheureusement il manqua le marchepied et se blessa très gravement à la jambe droite. Sa femme qui l'accompagnait, parvint à le remettre en voiture et, à Tourcoing, on lui fit un premier pansement.

Il y a déviation de la rotule et une déchirure très profonde, intéressant toute la cuisse, du genou à l'aine.

M. Legrand a pu continuer sa route sur Lille.

Tout convient aux voleurs. — M. Isidore Boduin, jardinier chez Mme Descat, s'aperçut mercredi matin qu'il manquait 9 pannes en verre à la toiture d'une dépendance du château. Un voleur avait escaladé la clôture du parc, du côté de la rue des Villas, et était ensuite monte sur le toit avec une échelle.

Mouveaux. — *Notre-Dame du Haut-Mont.*— On a beaucoup parlé des Pères depuis quelque temps : mais on n'a pas encore dit qu'ils nourrissent chaque jour une quarantaine de pauvres au moins de la commune, et que jamais un malheureux n'a été laissé par eux sans secours.

LILLE

Incident militaire. — On s'occupe beaucoup en ce moment dans notre ville d'une affaire que nous connaissions depuis quelques jours, mais dont nous n'avions pas voulu parler, car nous estimons que, quoi qu'il arrive, il convient de ne pas mêler l'armée aux choses de la presse. Plusieurs de nos confrères ayant parlé, nous devons, à titre de simple renseignement, noter les versions qui ont été produites.

Sous ce titre : « Les Arrêts de M. le colonel de Benoist, » le *Progrès du Nord* publie la note suivante, dont nous donnons la principale partie :

« M. de Benoist, colonel du 19e régiment de chasseurs à cheval, ayant intentionnellement négligé d'inviter M. le préfet du Nord à la réunion hippique, organisée à l'Esplanade par les officiers de son régiment et à laquelle tous les autres principaux fonctionnaires de Lille avaient été conviés, M. le général Loizillon, commandant le 1er corps d'armée, a considéré ce manque de déférence envers le premier magistrat du département comme une manifestation des opinions antirépublicaines bien connues de M. de Benoist, et lui a infligé quinze jours d'arrêts de rigueur.

» Le ministre de la guerre, informé de l'incident, a porté de quinze jours à trente les arrêts de rigueur du colonel. »

De son côté, le *Réveil du Nord* apporte la version que voici sur cet incident :

« On sait que le 19e régiment de chasseurs a donné récemment sur la piste de l'Hippodrome de Lambersart, une fête qui a obtenu un brillant succès.

» M. le colonel de Benoist, commandant le régiment, avait invité toutes les notabilités lilloises, *à l'exception de M. le Préfet du Nord.*

» Certains de nos concitoyens attribuent cet *oubli* aux opinions cléricales de M. de Benoist, mais on y voit, en général, dans l'armée, une réponse à la délation dont M. Vel-Durand s'est rendu coupable en faisant dénoncer à M. le ministre de la guerre les officiers de la garnison de Lille qui avaient assisté à une conférence de l'Hippodrome. »

Nous n'avons pas à prendre parti entre les affirmations contradictoires des deux journaux dont nous avons cité des extraits. En dehors du fait matériel des arrêts infligés à M. le colonel du 19e chasseurs, nous ignorons du reste les conditions exactes dans lesquelles s'est produite cette affaire.

Il nous paraît cependant difficile d'admettre que la raison politique ait pu intervenir. En effet, les principaux journaux de Lille, y compris le *Progrès du Nord*, ont été invités à la fête des chasseurs, et, parmi les spectateurs, figuraient au premier rang M. et Mme Géry Legrand, ainsi que les adjoints de Lille. C'est même Mme Géry Legrand qui a remis plusieurs des prix obtenus par les officiers et sous-officiers du régiment et M. le maire de Lille s'est montré dans cette circonstance d'une amabilité extraordinaire. Il faut donc laisser de côté le motif invoqué par le *Progrès du Nord*.

Il convient d'ajouter, à titre d'information, que la conférence à laquelle le *Réveil du Nord* fait allusion est celle qui fut donnée à l'Hippodrome par M. le marquis de Morès.

M. le Préfet du Nord. — L'*Echo* assure qu'il n'est aucunement question, pour le moment, de la nomination de M. Vel-Durand à la préfecture des Bouches-du-Rhône en remplacement de M. Gallié.

L'interview de Mouveaux. — La *Dépêche* publie la note suivante :

« Entre les affirmations de notre rédacteur en chef et celles de M. Polvent, nous pensons que personne n'hésitera et, par cela seul, nous pourrions nous en tenir là.

» Mais puisque M. Polvent insiste, nous voulons certifier de nouveau ce qui a été avancé.

» Quant à la carte en question, elle n'est point à la disposition du reporter de Mouveaux, avec qui on comprendra qu'il ne nous convienne pas d'avoir de rapports; mais nous la communiquerons volontiers à ceux de nos confrères lillois, connus de nous, qui le désireraient.

» Et maintenant nous déclarons l'incident clos. »

Le renouvellement des Conseils généraux. — La date du renouvellement des Conseils généraux, quoique non encore officiellement fixée, paraît toujours être celle du 31 juillet : le décret l'annonçant paraîtra probablement dans la première huitaine du mois prochain. On croit que, dans ce cas, les Chambres se sépareraient le 10 ou le 12 juillet prochain; elles reprendraient leurs travaux vers le 18 ou le 20 octobre.

Le directeur de l'Institut industriel. — Les membres de la commission de l'Institut industriel se sont réunis mercredi, pour choisir un nouveau directeur, en remplacement de M. Soubeiran, démissionnaire. Deux candidats étaient en présence : M. Gruson, ingénieur en chef des ponts et chaussées, et M. Violette, doyen honoraire de la Faculté des sciences. M. Faucher s'était désisté à la suite du scrutin qui n'a produit aucun résultat il y a quelques mois.

M. Gruson a obtenu 7 voix contre 3 à M. Violette et un bulletin blanc. C'est le préfet du Nord qui nomme le directeur, mais il est probable qu'il s'en rapportera au choix de la commission.

Un chevalier d'industrie. — La police de Lille vient de mettre la main sur un escroc des plus dangereux. Cet individu, Arthur Wibaut, âgé de 23 ans, coiffeur en rupture de ciseaux, demeurant, 4, rue des Sahuteaux, opérait en grand et en plein jour.

Il s'est présenté chez M. Paul Gadenne, marchand de papiers en gros, square Morisson, et a fait une commande de marchandises diverses d'une valeur de 1,400 fr. pour le compte, disait-il, de son père, demeurant rue des Etaques.

M. Gadenne ne trouvant pas la mine de l'acheteur rassurante délivra les marchandises mais fit suivre la voiture par un de ses employés. Ce dernier, voyant que le véhicule ne se dirigeait pas vers la rue des Etaques, le fit arrêter et reprit possession du papier. Le père de Wibaut, interrogé, déclara qu'il n'avait donné à son fils aucun ordre d'achat.

Wibaut a offert, d'autre part, des papiers à prix dérisoires à M. Lionel Avot, rue Nicolas-Leblanc, 23, qui n'a pas accepté la proposition.

Quelques jours plus tard, il a envoyé à ce même négociant un commissionnaire avec un faux billet écrit au crayon dans lequel il demandait, toujours au nom de son père, 600 kilogrammes de papier. M. Avot agit comme l'avait fait M. Gadenne. Un commis chargé par lui de suivre la voiture, vit sur la place de la République, Wibaut rejoindre le commissionnaire. Il fit rebrousser chemin au véhicule pendant que l'escroc s'enfuyait sans mot dire.

Wibaut a vendu à M. Victor Tesse, place Richebé, 8, 110 kilogs de papier parcheminé pour la somme de 70 francs; il lui a offert d'autres marchandises à un prix inférieur au cours; elles ont été refusées.

Chez M. Jacob Christophe, marchand de soldes, rue de Paris, 87, Wibaut était en train de se faire remettre des échantillons pour le frère, disait-il, de M. Christophe, lorsque ce frère paraissant tout à coup lui fit prendre la poudre d'escampette.

Il offrit également à M. Boutry-Pontevelle, confectionneur, 32, rue du Molinel, divers échantillons de toiles. M. Boutry vit qu'il avait affaire à un filou et le chassa.

Tous les genres de fourberie étaient familiers à ce chevalier d'industrie. Il était entré en relations avec une jeune fille de 18 ans, Gabrielle D..., demeurant rue des Postes, et lui faisait entendre qu'il était très riche, qu'il pouvait dépenser 6 à 700 fr. par jour.

Prétextant son prochain mariage avec cette demoiselle, il est allé trouver une dame qui la connaissait, Suzanne Herzer, débitante de boissons, place Jeanne-d'Arc, et lui montrant une fausse reconnaissance de 1,000 fr. à une échéance encore lointaine, il l'a priée de lui prêter 100 fr. pour payer les frais des premières démarches. Mme Herzel l'a envoyé se faire pendre ailleurs.

Il s'est adressé ensuite à M. J.-B. Royer, négociant en tissus et papiers en gros, 150, rue Solférino, et lui a demandé 1,000 kilos de papier parcheminé. 580 kilos devaient lui être livrés immédiatement et le reste plus tard. Le premier envoi a été fait, une facture de 130 francs ayant été remise au commissionnaire. Wibaut donna 30 fr. et ne reparut pas.

Des offres furent faites à M. David Blum, 80, rue de Paris, qui n'écouta pas Wibaut plus que les autres.

M. Ernoult-Deroubaix, négociant en tissus, rue Ratisbonne, a été moins heureux; il s'est laissé extorquer pour 2,000 fr. de marchandises mais il a réussi à faire prendre l'oiseau.

Comme Wibaut lui avait fait une seconde commande, il accompagna lui-même celui qui était chargé de conduire la marchandise et le vit s'arrêter devant une maison de la rue du Bois-Saint-Sauveur. Wibaut s'y trouvait.

A la vue de M. Ernoult-Deroubaix il prit la fuite. Ce dernier, ne doutant plus qu'il avait affaire à un voleur, porta plainte à la police et le chevalier d'industrie fut arrêté lundi. Il est à l'ombre pour longtemps.

Concerts et Spectacles

Blanc-Seau. — Le dimanche 26 juin, à 5 heures précises, concert et fête de gymnastique offerts par la *Fanfare* et la *Jeunesse du Blanc-Seau* à leurs membres honoraires. Voici le programme :

Première partie : 1. Ouverture par la fanfare ; 2. Mouvements de la Fête régionale ; 3. Travail en section premier et deuxième degré ; 4. Sauts au cheval ; 5. Travail d'ensemble aux parallèles ; 6. Mouvements avec barres à sphères (pupilles).

Deuxième partie : 1. Ouverture par la fanfare ; 2. Série d'ensemble, mains libres ; 3. Sauts au tremplin et à la perche ; 4. Travail d'ensemble aux barres fixes ; 5. Travail artistique, troisième degré (peloton d'honneur ; 6. Pyramides ; 7. Galop final. — Assaut aux appareils. — Les portes seront ouvertes à 4 heures 1/2.

Etablissement thermal de St-Amand (Nord), concert du 26 juin, donné dans le Parc, de 4 à 6 heures de l'après-midi, par la musique communale de Raismes, directeur, M. Absalon. Première partie : 1. Allegro, XXX 2. Ouverture Baudoneck; 3. *La Couronne de Chêne*, fantaisie, Bléger; 4. Fantaisie, Chevran.

Deuxième partie : 5. *A l'Est*, marche militaire, Signard; 6. Fantaisie sur le *Grand Mogol*, Audron; 7. Grande marche triomphale, Bagnelies; 8. Polka pour piston, Absalon.

PETITE CORRESPONDANCE

C. D. — Ils doivent seulement payer sur la moitié de la propriété.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du jeudi 23 juin.* — UN MAUVAIS FILS. — Il y a un mois, Mme Nolle, qui habite Marcq, avait fait mander l'un des gardes pour le prier de mettre fin aux mauvais traitements exercés sur elle par son fils François, qui a à peine vingt ans. L'agent se présente, mais, au lieu d'obtempérer aux injonctions qui lui sont faites, le jeune homme se laisse aller à des violences envers le représentant de l'autorité.

On se rendit enfin maître de François Nolle qui a à répondre devant le tribunal de coups envers sa mère et de rébellion envers l'autorité. Comme déjà il a comparu et a été condamné pour sa déplorable conduite envers sa mère, les juges se montrent sévères et infligent à l'inculpé six mois d'emprisonnement et 25 francs d'amende.

BATAILLE DE DAMES. — Quoique parentes, les Vanhaverbeke et les Masquelin n'ont entre elles qu'une intelligence bien relative : elles ont eu dernièrement à Halluin, leur patrie commune, une discussion qui, arrivée à l'état aigu, s'est fatalement transformée en rixe.

Céline et Emma Masquelin étaient parties en guerre avec une fronde toute moderne: chacune dans leur mouchoir, elles avaient introduit quelques cailloux et, de cette arme improvisée, avaient caressé les occiputs respectifs de leurs adversaires.

Clémence et Marie Vanhaverbeke avaient, elles, riposté, à coup de clefs, les seuls instruments qui fussent à leur disposition.

De là quelques ecchymoses qui se paient en justice. Après un défilé respectable de témoins qui font leurs dépositions par interprète, le tribunal distribue les amendes suivantes : à Clémence Vanhaverbeke, 16 francs; à Marie, sa sœur, 10 francs; à Céline Masquelin, 25 francs; à Emma, 10 francs.

INCULPÉ D'ABUS DE CONFIANCE au préjudice de M. Vanchoorisse, rue de la Chapelle-Carette, à Roubaix, Gustave Weri, traduit devant les juges, est condamné par défaut à trois mois de prison. — Mr CONFORME.

Les syndicats professionnels et la Cour de cassation. — La cour d'appel de Grenoble avait rejeté, l'année dernière, une demande de dommages-intérêts formée par un ouvrier contre un syndicat professionnel dont il avait refusé de faire partie, et qui avait imposé le renvoi de cet ouvrier à son patron sous menace de mettre son atelier en interdit. Cet arrêt de la cour de Grenoble vient d'être cassé par la cour de cassation.

Or, lors de la discussion de la loi Bovier-Lapierre, au Sénat, il y a quelques mois, M. Trarieux examinant l'arrêt en question, le déclarait mal jugé. La cour suprême vient de lui donner raison.

L'arrêt de la Chambre civile de la cour de cassation dispose, dans sa partie doctrinale que, si depuis l'abrogation de l'article 416 du code pénal, les menaces de grève adressées sans violences ni manœuvres frauduleuses, par un syndicat à un patron, à la suite d'un concert entre ses membres, sont licites, quand elles ont pour objet la défense des intérêts professionnels, il n'en est pas de même quand elles ont pour but d'imposer au patron le renvoi d'un ouvrier lorsqu'il s'est retiré du syndicat et refuse d'y entrer.

La Cour de cassation annulle l'arrêt de la Cour de Grenoble comme rendu contrairement à l'article 1383 du Code civil et à l'article 7 de la loi du 21 mars 1884.

Cet arrêt a une grande importance à la veille du retour devant le Sénat de la loi Bovier-Lapierre, au rejet de laquelle conclut le rapport de M. Trarieux.

NORD

Wervicq. — *Un odieux attentat.* — Jeudi matin, des cris, sortant du premier étage d'une maison habitée par un septuagénaire, exerçant le métier de cordonnier, et qui avait des habitudes d'intempérance, attirerent l'attention de quelques passants.

La porte fut enfoncée ; le vieillard était dans sa chambre avec une petite fille de 13 ans, qui venait d'être victime d'un odieux attentat.

La police se rendit immédiatement chez ce misérable et avertit la gendarmerie.

Un assassinat à Prisches. — Jeudi matin, le parquet d'Avesnes est descendu à Prisches pour instruire une affaire d'assassinat, dont nous ne connaissons pas encore les détails.

Dunkerque. — Les généraux Billot et Loizillon sont venus pour procéder à l'inspection des lignes de défense. Ces officiers généraux ont été reçus par l'état-major du génie.

PAS-DE-CALAIS

Un orage. — Hier soir un orage a éclaté sur l'arrondissement de Saint-Pol. Sur plusieurs points, des inondations se sont produites. A Warcourt, un ouvrier agricole a été foudroyé dans les champs.

DE LA CULTURE DES POIS DANS LES JARDINS

Les pois demandent une terre légère et sablonneuse, peu de fumier, car cet engrais les pousse avec trop de vigueur en tiges et en feuilles au détriment du fruit. Ce qui leur convient surtout, ce sont les façons fréquentes, les terreaux bien consommés et les débris de végétaux ; ils prospèrent mieux dans un sol qui n'a pas porté de de légume pendant plusieurs années, et donnent leur maximum de production dans une terre neuve.

On sème les pois, ou bien à la fin de novembre pour la primeur, ou au printemps. Cette dernière époque est de beaucoup préférable pour les personnes qui ne font pas de la culture des pois une affaire de commerce, car les soins, les dépenses, les attentions de chaque instant que réclament les semis d'hiver, ne leur font gagner qu'une quinzaine de jours sur les semis du printemps, et encore faut-il qu'ils réussissent.

C'est généralement vers la fin du mois de mars que je sème les pois dans mon jardin et voici comment je procède :

J'ouvre quatre lignes sous forme de sillons parallèles, ayant dix mètres de longueur et une profondeur de dix centimètres, laisseant un mètre de séparation entre chaque ligne; je sème les pois très drus, en rayon, sans discontinuité; aussitôt semés, je recouvre les sillons et les arrose d'eau de citerne dans laquelle j'ai délayé quelques morceaux de tourteau.

Quand ils commencent à sortir de terre, j'entoure chaque ligne des raidisseurs en bois, dont je vais donner la description, en les plaçant à un mètre de distance les uns des autres.

Ces raidisseurs remplacent les rames. Ce sont des piquets en bois, ayant 1 m. 80 de hauteur, percés dans leur milieu de trous inclinés à une distance de dix centimètres. Ils ressemblent aux piquets dont on se sert pour maintenir les plantes du dahlia. Dans ces trous, je fais passer un fil de lin solide, celui qu'on emploie pour les filets de pêche, et que j'ai tissé préalablement au moyen d'un chiffon de laine imbibé d'huile de lin, ce qui en assure la longue conservation et la solidité.

Je ne saurais trop recommander de trouer les raidisseurs en légère inclinaison, pour que l'eau n'y séjourne pas aux époques de pluie.

Quand les pois commencent à se développer, il semble un buisson touffu qui grimpe chaque jour, s'accrochant aux fils et dont les tiges anguleuses et volubiles se soutiennent les unes par les autres, dans lequel l'air et la lumière pénètrent bien plus librement qu'à travers les épaisses et gênantes ramures dont on s'est servi jusqu'à présent. L'ensemble de la floraison présente un tableau charmant, et à la maturité, les cosses qui émergent semblent chercher la main qui les cueille.

L'expérience m'a démontré que pour celui qui doit acheter les ramas et les renouveler souvent, l'emploi des raidisseurs et des fils constitue une économie qui étant donné l'espace occupé, la production est quadruple et que la cueillette des cosses se fait avec une facilité et une rapidité qui n'existent pas avec les ramas.

LEQUENNE-ROUSSEL,
Membre du Comice agricole de Lille.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille Octave PARSY qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Octave PARSY, représentant de commerce de la Maison Courmont frsres, décédé subitement à Roubaix, le 22 juin 1892, dans sa 67e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le vendredi 24 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 6 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 25 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Chemin de fer, 33.

Les amis et connaissances de la famille BERNARD-SPRIET qui, par oubli n'auraient pas recu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Céline BERNARD, pieusement décédée à Roubaix, le 23 juin 1892, dans sa cinquante-quatrième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera celébrée le vendredi 25 courant, à 8 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 5 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 25 dudit mois, à 9 h. 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Decrème, 167.

Les amis et connaissances de la famille BESNARD-GOSSELIN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Léopold-Hermand-Désiré BESNARD, décédé à Roubaix, le 23 juin 1892, à l'âge de 2 ans, 2 mois et 7 jours, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'Ange Solennels, qui auront lieu le vendredi 24 courant à 4 heures, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Industrie, 50.

Les amis et connaissances de la famille Henri GERMAIN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Constant-Aimable GERMAIN, décédé à Roubaix, le 23 juin 1892, à l'âge de 52 ans et 6 mois, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le samedi 25 courant, à 8 heures 3/4, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le vendredi 24, à 5 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Ommelet, impasse Sévigné, 42.

BELGIQUE

Estaimpuis. — *Un noyé.* — Mercredi, vers sept heures du soir, des personnes qui passaient le long du ruisseau de l'Espierre, aperçurent, flottant à la surface de l'eau, le corps d'un individu; ils se mirent en devoir, à l'aide de perches, de le ramener sur la berge.

Après les constatations d'usage, les vêtements de l'inconnu, qui paraissait âgé d'une soixantaine d'années, furent fouillés et on retrouva dans les poches une clef et des lunettes; le corps a été transporté à la morgue, et, jeudi matin, il était reconnu par un marchand de journaux pour un nommé Victor Moulard, rempailleur de chaises, rue Lacroix, à Roubaix.

Moulard avait, mercredi, dans la matinée, fait part, dans un estaminet de la commune, de son intention de se suicider, parce qu'il était sans travail.

Néchin. — Une petite maison appartenant à M. Willocq a été détruite par un incendie. Les pertes sont couvertes par une assurance. D'après l'enquête, il pourrait bien y avoir malveillance.

Leval-Trahegnies. — Un attentat sacrilège vient d'être commis nuitamment en cette commune : un ou plusieurs gredins se sont rendus à la chapelle dédiée à la sainte Vierge, en ont ouvert la porte en détruisant la serrure et ont jeté par terre l'antique statue; celle-ci s'est brisée en plusieurs morceaux.

Convocation de la Constituante. — La Constituante est officiellement convoquée pour le 12 juillet prochain. L'arrêté royal paraîtra ce matin au *Moniteur*.

Rappel de miliciens. — Un arrêté royal autorise le ministre de la guerre à rappeler sous les armes, pour une période de dix jours, les classes de 1885, de 1886 et de 1887 de l'infanterie, afin de les initier au maniement du fusil modèle 1889.

Un drame mystérieux à Bruxelles. — Hier soir vers neuf heures et demie, deux agents en bourgeois ont arrêté, avenue du Midi, à Bruxelles, un homme âgé d'une trentaine d'années, très correctement vêtu.

Conduit devant le commissaire de police, il déclina ses noms et qualités et dit se nommer J. de R.... né à Orléans, abbé français, secrétaire de l'évêché de T... De R... était à Bruxelles depuis plusieurs jours sous le faux nom de Richard.

Le commissaire ayant annoncé à M. de R.... qu'il allait le faire écrouer, l'abbé demanda la permission de se retirer un instant. Le commissaire faisant droit à sa demande, le fit accompagner d'un agent.

Au bout de quelques instants, l'abbé revint dans le bureau et, s'adressant au commissaire, il lui dit : « Je viens de m'empoisonner, envoyez chercher un prêtre.

Sur l'insistance de l'abbé, le commissaire envoya chercher le curé de l'église de la Chapelle, qui confessa de R...

Quelques instants après, l'agonie commença et bientôt de R... expirait dans d'épouvantables souffrances ; de R... s'était empoisonné avec de la strychine.

Il résulte de la correspondance trouvée sur lui qu'il poursuivait depuis longtemps l'idée du suicide.

Plusieurs lettres de sa mère qui cherchait à le dissuader de cette idée funeste ont été trouvées sur lui.

Le cadavre a été transporté à l'hôpital Saint-Pierre.

Un terrible accident s'est produit jeudi matin, à neuf heures, à la fosse de My-à-Bois, du charbonnage d'Amercœur, situé sur le territoire du Roux.

La cage dans laquelle avaient pris place un groupe d'ouvriers est remontée avec une telle rapidité qu'elle est allée se briser contre les poutres du toit.

Plusieurs mineurs dont une jeune fille de 14 ans ont été tués sur le coup. Une partie de la toiture du bâtiment est enlevée.

Un vol important et des plus audacieux vient d'être commis à Deynze. Une société colombophile de Vinderhaute avait organisé un concours de pigeons pour dimanche dernier. Les amateurs étaient venus en grand nombre, avaient fait leur mise, etc. Tout étaient prêt, les pigeons étaient expédiés. Le matin, les délégués étaient venus au local afin de retirer les montres de contrôle et se rendre ensuite à leur poste désigné. Mais quelle déception, lorsqu'on voulut aller les chercher, toutes avaient disparu, plus une somme de quatre cents francs. Le commissaire de police fut aussitôt averti et, aidé par la gendarmerie, fit une descente sur les lieux.

Une perquisition fut faite immédiatement chez quelques habitants soupçonnés et demeurant au hameau de Hut, à Nevele, mais rien n'a été découvert jusqu'à présent. Un nommé Michiels, de Nevele, avait prêté une montre à un ami pour la déposer avec la sienne au bureau de Vinderhaute. Elles ont été volées également. Le vol représente une valeur de 1,000 fr. environ. L'enquête continue.

LES TIRS A L'ARC

TOURCOING. — Dimanche 3 juillet aura lieu un grand tir à l'arc au but au siège de la société les « Grands archers » établie chez M. J.-B. Seynave, estaminet des Grands archers, rue des Phalempins, n° 1.

250 francs de prix répartis comme suit : 1er prix 50 francs, 2e 40 3e 30, 4e 25, 5e 20, 6e 17. Bas nombre 21 fr., Prix de mouche 12, 9e 14, 10e 12 11e 9 fr.

LES CONCOURS DE CHIENS RATIERS

C'est dimanche prochain, 26 juin, qu'aura lieu le concours de chiens ratiers, organisé par le « Terrier Club », établi chez M. Arthur Mesplomb, place du Trichon. Il y aura 200 francs de prix répartis en 2 catégories, comprenant des chiens de 1 à 8 k. et de 8 à 13 k. On commencera à 3 h. 1/2 précises.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 23 juin.* — Hermance Buscart, rue des Longues-Haies, 33. — Marie Delaux, rue Watt, cour Six, 23. — Hélène Desmettre, rue de la Longue-Chemise, 22. — Marguerite Bonnel, rue Daubenton, 26. — Maria Sobry, rue Thèle, 1. — Amanda Lefebvre, rue de l'Hermitage, cour Bilot, 2. — Sylvère Poirier, rue Sainte-Elisabeth, 14, — Marguerite Lamérant, rue Thèle, 14. — Marie Lemaître, rue du Fort, 106. — *Déclarations de décès du 23 juin.* — Léon Ryckman, 2 mois, rue Malplaquet, 37. — Julie Demol, 20 mois, rue de Beaurewaert, 34. — Aimable Germain, 52 ans, rue de la Redoute, 21. — Louis Bernard, 44 ans, rue de l'Hommelet, 53. — Céline Bernard, 32 ans, rue Decrème, 167. — Léopold Besnard, 2 ans, rue de l'Industrie, 50. — Léonie Vernaere, 7 ans, rue Saint-Amand, 30. — Hubert Gousseau, 34 ans, Hôtel-Dieu.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 23 juin.* — Lucile et Adrienne Scalbert, rue du Blanc-Seau. — Louis Gossart, Maleense. — Céline Cossement, rue de la Marlière. — François Baert, rue Aubert. — Louis Gheysens, rue de Dunkerque. — Suzanne Allavène, rue des Biches. — *Déclarations de décès du 23 juin.* — Gaston Nutin, 1 an, rue de la Gare. — Henriette Dekuyssche, 20 ans, ruelle Lepers.

WATTRELOS. — *Déclarations de naissances du 16 au 23 juin.* Arthur Dierkens, Sainte-Marguerite. — Gabrielle Destoop, rue du Moulin. — Louis Desrumaux, Saint-Liévin — Jeanne Carnoute, Sainte-Marguerite. — Hélène Vandenbende, Marlière. — Henri Meurisse, Bas-Chemin. — Joseph Picavet, rue Pierre Catteau. —Julia Castelain, rue Pierre Catteau. — Marip Bossut, Crétinier. — Jeanne Coupez, Laboureur. — Maria Daels, Saint-Liévin. — Henri Vanmarcke, rue du Moulin. — Palmyre Dubus, Sartel. — Gustave Vandermoere, Touquet. — Emile Florin, Saint-Liévin. — *Publications de mariages du 19 juin.* — Alphonse Raquet, 32 ans, tisserand, et Clémence Bandonck, 29 ans, tisserande. — *Mariages.* — Henri Vanmoere, 31 ans, tisserand, et Marie Leblanc, 28 ans, tisserande. — Florent Depoortere, 34 ans, ouvrier de fabrique, et Clémence Deleclise, 32 ans, soigneuse. — Gustave Verbrugghe, 27 ans, peigneur, et Félicie Steux, 25 ans, tisserande. — Alfred Desrémes, 26 ans, tisserand, et Natalie Debeurme, 28 ans, fileuse. — Charles Demarque, 25 ans, tisserand, et Maria Duquenne, 18 ans, tisserande. — Henri Heuno, 23 ans, tisserand, et Flore Vandenberghe, 23 ans, tisserand. — *Déclarations de décès du 16 au 23 juin.* — Georgette Delmotte, 8 semaines, Marlière. — Barbe Byttebier, 42 ans 2 mois, ménagère, Houzarde. — Gustave Nerinck, 25 ans 4 mois, tisserand, Houzarde — Marthe Cadet, 7 ans 6 mois, Sapin-Vert. — Joseph Picavet, 4 jours, rue Pierre Catteau. — Henri Steux, 2 mois 1/2, rue du Bureau.

BIBLIOGRAPHIE

Le Tarif américain. — Vient de paraître à la LIBRAIRIE CHAIX, imprimerie et librairie centrales des chemins de fer, un tableau graphique sous ce titre : *Le Tarif américain*, moyenne annuelle des droits d'entrée *ad valorem* aux Etats-Unis, depuis 1791 jusqu'à nos jours, d'après les statistiques du Ministère des finances de Washington, par Léon CHOTTEAU, avocat, publiciste, membre du Cobden-Club de Londres, ancien délégué aux Etats-Unis pour le traité de commerce franco-américain.

L'ouvrage est accompagné de statistiques et de légendes.

Les statistiques nous apprennent que la moyenne décennale des droits a ainsi varie, de 1850 à 1890 :

1850 à 1860, 25 pour cent.
1860 à 1870, 38,264 »
1870 à 1880, 42,560 »
1880 à 1890, 44,363 »

Parmi les légendes, nous remarquons :

« Si la France et les Etats-Unis savaient se rapprocher, se comprendre, et réaliser leur union économique, ces deux grandes nations mèneraient le monde.

» LÉON CHOTTEAU »

«..... Les peuples s'éclairent lentement, mais ils s'éclairent. C'est pourquoi je suis certain que le temps viendra où le commerce sera aussi libre que les vents; où la liberté et l'industrie contribueront puissamment à abolir les grandes armées, et à prévenir les dangers et les souffrances de la guerre.

(*Public letters*). » JOHN BRIGHT, M. P. »

« Des droits exorbitants, sur les produits importés, servent à engendrer un esprit général de fraude, qui est toujours préjudiciable au commerce honnête, et, parfois, au Revenu lui-même. (*The Federalist.*)

» HAMILTON. »

Lettre à M. Cyrus W. Field, de New-York.

« Le flot de la démocratie monte. Je n'en crains pas les progrès. Si son cours est sagement dirigé, et si les obstacles, qui recèlent le monopole et le privilège, sont écartés à temps, ce flot peut refaire et fortifier la condition du peuple de ce pays.

» THOMAS BAYLEY POTTER, M. P. »

(*Presentation of an address*) Réponse.

« Là où il y a du commerce il y a des douanes. L'objet du commerce est l'exportation et l'importation des marchandises en faveur de l'Etat ; et l'objet des douanes est un certain droit sur cette même importation et exportation, aussi en faveur de l'Etat. Il faut donc que l'Etat soit neutre entre sa douane et son commerce, et qu'il fasse en sorte que ces deux choses ne se croisent point, et, alors, on y jouit de la liberté du commerce.

(*De l'Esprit des lois.*) » MONTESQUIEU. »

Dépôt chez Mme veuve QUEY, 30, rue de la Cloche, Tourcoing.

Moniteur de la Banque et de la Bourse, 30, rue Bergère, Paris, (25e année). — Revue économique et financière indépendante de toute société de crédit, paraissant le dimanche et publiant tous les tirages autorisés par la loi. Cours complets des valeurs en Bourse, en Banque, d'Assurances, de Charbonnages et Minières; renseignements utiles; études sur toutes les valeurs